

NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Conformément à la politique du Groupe Royal Air Maroc et à son engagement à améliorer la performance en matière de résultats environnementaux, RAM EXPRESS a décidé d'adopter un système de gestion environnementale et de soumettre pour une évaluation environnementale IATA (IEnvA).

RAM EXPRESS assure des vols nationaux et régionaux pour Royal Air Maroc dans le cadre d'un contrat ACMI, et son siège social est basé à Casablanca. Par conséquent, nous avons sélectionné les bâtiments d'entreprise et les opérations aériennes comme sujets de notre évaluation initiale IEnvA.

RAM EXPRESS reconnaît ses responsabilités environnementales et s'engage à intégrer les préoccupations environnementales dans nos décisions commerciales et à minimiser notre empreinte écologique.

Ainsi, nous nous engageons à :

- Protéger l'environnement naturel et améliorer continuellement nos performances environnementales en nous conformant à la norme IEnvA et en développant un plan permettant de :
 - Optimiser notre consommation de ressources naturelles et d'énergie
 - Gérer les déchets de manière responsable sur le plan environnemental
 - Prévenir ou réduire la pollution autant que possible, y compris les émissions de gaz à effet de serre liées à nos activités dans les airs et au sol
 - Intégrer les préoccupations environnementales dans toutes nos planifications et prises de décisions en mettant en œuvre des systèmes de gestion environnementale efficaces
 - Sensibiliser et garantir que nos parties prenantes, fournisseurs, consommateurs et employés sont formés à notre système de gestion environnementale
 - Promouvoir l'amélioration des performances de nos fournisseurs par l'élaboration de critères environnementaux dans le cadre de notre politique d'achats
 - Réduire la pollution sonore de nos opérations en tenant compte des préoccupations de sécurité
 - Éliminer et/ou atténuer les impacts environnementaux
- Assurer que les systèmes de contrôle pour les activités sous-traitées soient planifiés et mis en œuvre efficacement, conformément aux exigences applicables, y compris les exigences légales et réglementaires en matière d'environnement
- Contrôler les impacts environnementaux significatifs sur les sites de l'entreprise en mettant en œuvre les mesures nécessaires en termes d'organisation, de formation et d'équipements
- Déployer un système de prévention contre tout impact significatif pouvant avoir un effet négatif sur l'environnement
- Améliorer continuellement la performance du système de gestion environnementale et revoir cette politique au moins une fois par an

RAM EXPRESS met à disposition toutes les ressources nécessaires pour mettre en œuvre et maintenir le programme IEnvA et honorer ses engagements.

Abdelghani El Aissoug
Accountable Manager



EL AISSOUG ABDELGHANI
Directeur Général
royal air maroc
EXPRESS
RAM EXPRESS